



D É C I S I O N

Portant acte modificatif n°1 du marché n°2023S051MOES relatif au marché de maîtrise d'œuvre de réalisation d'une médiathèque sur la commune de SOREDE

**CC ACVI / GROUPEMENT CONJOINT SOLIDAIRE SARL Archi'PL/ENR Conseil/ETVI INGENIERIE
MONTROYA/S.ABIG/SERIAL ACOUSTIQUE/BMG
Mandataire : SARL Archi'PL**

Le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérus,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211.10,

Vu la délibération n°DL2020-0202 du Conseil Communautaire en date du 31/07/2020 portant délégation d'attributions de l'organe délibérant au Président pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée (MAPA) et accords cadre ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 01^{er} avril 2019,

Vu le dossier de consultation des entreprises portant sur le marché de maîtrise d'œuvre relative à la réalisation d'une médiathèque sur la commune de SOREDE,

Vu la décision du Président en date du 17 mai 2024 autorisant l'attribution du présent contrat, n°2023S051MOES, au **GROUPEMENT CONJOINT SARL Archi'PL/ENR Conseil/ETVI INGENIERIE MONTROYA/S.ABIG/SERIAL ACOUSTIQUE/BMG**, dont le mandataire est la société **SARL Archi'PL** sise 5 rue du Moulinas – 66 330 CABESTANY (SIRET n° 819 365 941 00015),

Vu le projet d'acte modificatif n°1,

Considérant le montant des travaux du projet établi à la phase APS, augmentant le forfait de rémunération du maître d'œuvre par l'acceptation de cette mission suivant les conditions fixées à l'article 16.7 du CCAP,

Considérant que cet acte modificatif n°1 a une incidence financière sur le montant notifié du marché,

Considérant que cet acte modificatif n°1 ne modifie en rien les éléments essentiels du marché tel que définis dans les pièces contractuelles,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le projet d'acte modificatif n°1 relatif à l'augmentation du forfait de rémunération du maître d'œuvre n°2023S051MOES du GROUPEMENT CONJOINT SARL Archi'PL/ENR Conseil/ETVI INGENIERIEMONTOYA/S.ABIG/SERIAL ACOUSTIQUE/BMG, dont le mandataire est la société SARL Archi'PL sise 5 rue du Moulinas – 66 330 CABESTANY (SIRET n° 819 365 941 00015), et ce pour un montant de + 21 930.00€-HT (vingt et un mille neuf cent trente euros hors taxes, TVA en vigueur en sus), soit un écart introduit par cet acte modificatif n° 1 de +34%,

ARTICLE 2 : D'AUTORISER la signature du projet d'acte modificatif n°1,

ARTICLE 3 : DIT que la dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet de l'exercice en cours,

ARTICLE 4 : DE PRECISER qu'il sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire de la présente décision.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 14/11/2024,

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du
fait de sa publication et sa transmission en
Préfecture
Le président
Antoine PARRA

Pour le Président par délégation
Le Directeur Général des Services
Henri ESTEVE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire.



AVENANT N°1 AUGMENTATION DE MONTANT

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérus
3 Impasse Charlemagne
BP 90103
66700 ARGELES SUR MER CEDEX

A l'attention de : Monsieur ANTOINE PARRA
Courriel : antoine.parra@cc-acvi.com
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.cc-alberes-cote-vermeille-illiberis.fr>

<http://agysoft.marches-publics.info/>

Représenté par : Monsieur ANTOINE PARRA, Le président

B - Identification du titulaire du marché

Groupement d'entreprises représenté par :
SARL Archi'PL
5 Rue Moulinas
66330 Cabestany
SIRET : 81936594100015

Représenté par : Madame, Monsieur le Directeur

Liste des co-traitants :

Entreprise	Coordonnées
EnR CONSEIL NATUROPOLE BATIMENT E / 1ER ETAGE 3 BOULEVARD DE CLAIRFONT 66350 TOULOUGES	Courriel : david.vila@enr-conseil.com Tél. : 0468511305 Fax. : 0468511542 SIRET : 53873087000028
ETVI MONTOYA TECNOSUD 2 16 AVENUE EOLE 66100 PERPIGNAN	Courriel : contact@etvi.fr Tél. : 0468671395 SIRET : 50470335600031
S.ABIG 8 RUE DE L'EGALITE 66130 ILLE-SUR-TET	Courriel : bet.sabig66@gmail.com Tél. : 0468571202 SIRET : 32756139500036
SERIAL ACOUSTIQUE POLYGONE NORD 136 RUE LOUIS DELAUNAY 66000 PERPIGNAN	Courriel : acserial@serialacoustique.fr Tél. : 0971256400 SIRET : 31569840700055

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20241114-DC2024-0175-CC
Date de télétransmission : 15/11/2024
Date de réception préfecture : 15/11/2024

Entreprise	Coordonnées
BMG SAS 9 RUE MATISSE 66280 SALEILLES	Courriel : benjamin.malet@bm-gestion.fr SIRET : 88148469500013

C - Objet du marché

Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une médiathèque sur la commune de SOREDE

Référence du marché : 2023S51MOES

Date de la notification : 22/05/2024

Durée prévisionnelle : 16 mois, à compter du 03/06/2024 et jusqu'au 03/10/2025.

Montant initial du marché

- Taux de TVA : 20,0 %
- Montant HT : 64 500,00 €
- Montant TTC : 77 400,00 €

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant : augmentation de montant

Montant du marché avant avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 64 500,00 €
- Montant TTC : 77 400,00 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 21 930,00 €
- Montant TTC : 26 316,00 €

Nouveau montant du marché :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 86 430,00 €
- Montant TTC : 103 716,00 €

- % d'écart introduit par l'avenant : 34,0 %

La répartition du montant de l'avenant est précisée en PJ

La maîtrise d'œuvre de la future Médiathèque de SOREDE a été attribuée, le 22 Mai 2024 à l'architecte SARL ARCHI'PL pour un montant de l'ordre de 64 500.00 € HT (montant estimatif des travaux : 750 000.00 €-HT – taux 8.6%).

Au vu des différents échanges entre la maîtrise d'œuvre et les équipes des services de la médiathèque et techniques, il est apparu comme nécessaire d'adjoindre un étage supplémentaire à ce bâtiment.

Cette extension répondrait à plusieurs objectifs :

- Anticipation de l'accroissement de la population de la commune
- Amélioration des services proposés dans le cadre des missions de la médiathèque
- Création de plus d'espaces polyvalents pour les usagers et en interne (partie de stockage réservée également au centre de loisirs de SOREDE)

Les coûts estimés supplémentaires s'élèveraient à + 255 000.00-€HT, soit une plus de l'ordre de 34%.

E - Signature du titulaire du marché

A
Le 14.11.2024

Signature du titulaire



F - Signature du pouvoir adjudicateur

A
Le 14.11.2024

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur
Monsieur ANTOINE PARRA, Le président

Pour le Président par délégation
Le Directeur Général des Services
Henri ESTEVE



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant »

A
Le

Signature

En cas d'envoi en LR AR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)

En cas de notification par voie électronique :

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché :

Reçu le 14.11.2024 à 10h10





REPARTITION DES HONORAIRES - AVENANT N°1

Affaire Maîtrise d'Œuvre pour la réalisation d'une MEDIATHEQUE à SOREDE
 Maîtrise d'Ouvrage COMMUNAUTE DE COMMUNES ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS
 Estimation des travaux 1 005 000,00 € HT

Taux de rémunération	7,60%
Forfait de rémunération HT	76 380,00 €
Forfait de rémunération TTC	91 656,00 €

CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE		TOTAL	ARCHI'PL <i>Arch. Mandataire OPC</i>	ENR CONSEIL <i>BET Fluides-Thermie</i>	ETVI-MONTOYA <i>BET Structure</i>	S.ABIG <i>BET VRD</i>	SERIAL ACOUSTIQUE <i>BET Acoustique</i>	BMG <i>Economiste</i>
		76 380,00	38 930,00	16 200,00	6 900,00	3 350,00	2 950,00	8 050,00
ESQ	5,00%	3 819,00	1 415,00	810,00	624,00	200,00	267,00	503,00
APS	9,00%	6 874,20	2 499,20	1 458,00	1 257,00	302,00	404,00	954,00
APD	15,00%	11 457,00	4 493,00	2 430,00	1 885,00	503,00	534,00	1 612,00
PRO	22,00%	16 803,60	5 872,60	3 564,00	2 213,00	762,00	1 062,00	3 325,00
ACT	5,00%	3 819,00	1 353,00	810,00				1 656,00
VISA	6,00%	4 582,80	1 810,80	972,00	916,00	201,00	683,00	
DET	32,00%	24 441,60	18 185,60	5 184,00		1 072,00		
AOR	6,00%	4 582,80	3 300,80	972,00		310,00		
TOTAL HT MAITRISE D'OEUVRE	100,00%	76 380,00	38 930,00	16 200,00	6 900,00	3 350,00	2 950,00	8 050,00
			50,97%	21,21%	9,03%	4,39%	3,86%	10,54%
						49,03%		

MISSIONS COMPLEMENTAIRES								
OPC	FORFAIT	10 050,00	10 050,00					
TOTAL HT MISSIONS COMPLEMENTAIRES		10 050,00	10 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL HT OPERATION		86 430,00	48 980,00	16 200,00	6 900,00	3 350,00	2 950,00	8 050,00
TVA 20%		17 286,00	9 796,00	3 240,00	1 380,00	670,00	590,00	1 610,00
TOTAL HONO TTC		103 716,00	58 776,00	19 440,00	8 280,00	4 020,00	3 540,00	9 660,00

HONO TTC ARCHI'PL	58 776,00	Cinquante huit mille sept cent soixante seize euros
HONO TTC BET ENR CONSEIL	19 440,00	Dix neuf mille quatre cent quarante euros
HONO TTC ETVI-MONTOYA	8 280,00	Huit mille deux cent quatre vingt euros
HONO TTC S.ABIG	4 020,00	Quatre mille vingt euros
HONO TTC SERIAL ACOUSTIQUE	3 540,00	Trois mille cinq cent quarante euros
HONO TTC BMG	9 660,00	Neuf mille six cent soixante euros
TOTAL	103 716,00	Cent trois mille sept cent seize euros

Le 08 novembre 2024

ARCHI'PL
 Société d'Architecture
 SAS au capital de 100 000 €
 5, rue de Moulins
 66 300 Cabestany
 Membre fondateur archiplf
 Tel 04 68 357 972 - Fax 04 68 357 973
 Cofin archi 66300 - RCS Perpignan B 19 300 911 - NAF 7112Z